



07 mai 2026



France Info TV

Nouvelle permanence Assemblée Nationale

Une nouvelle permanence est apparue, celle du PAT de 11H à l'Assemblée Nationale. En effet, Les moyens de direct du jour, 5 par jours pour toutes les éditions et toutes les chaînes, sont utilisés sur cette prestation pour enregistrer des éléments (images, sonores) comme le fait l'équipe du jour constituée d'un rédacteur, d'un JRI et d'un Chef OPS, pour les éditions du 13h et 20h. La majorité de ces éléments, voire la totalité ne sont pas diffusés en direct, d'ailleurs ces directs (Rédacteur à l'antenne) demandés par la rédaction en chef jour de Franceinfo TV, n'ont pour la plupart du temps jamais lieu, ou si peu. Nous nous trouvons là face à une confusion des métiers et des missions. Les RP souhaiteraient que la direction précise l'utilisation de ces moyens de direct jour, ainsi que les périmètres du métier de chacun, JRI et Chef OPV.

Réponse de la direction : *Les mardis et mercredis l'actualité parlementaire est intense et cela exige de couvrir deux lieux distincts à l'Assemblée.*

Il y a potentiellement des directs de rédacteurs. Le JRI est aux 4 colonnes (interviews de députés), la Vidéo Mobile est aux pas perdus (interventions en direct).

Nouveau plateau : le ballet des chroniqueurs et rédacteurs ?

La direction travaille à un nouveau plateau pour marquer les 10 ans de franceinfo tv et impulser une nouvelle dynamique.

Se pose désormais la question du déplacement des rédacteurs qui assureront les hubs (équivalent « barco ») et les chroniqueurs en plateau. Typiquement, ces journalistes peuvent faire 2, voire 3 ou 4 aller-retours entre le plateau et leur bureau en fonction des besoins des tranches d'informations.

Comment s'assurer qu'ils puissent retourner à leur bureau suffisamment rapidement pour mettre à jour leurs chroniques et hubs ?

Auront-ils des postes de travail au sous-sol ?

Réponse de la direction : *Oui, dans la configuration du nouveau plateau, il y aura un poste hub à côté du plateau au niveau zéro. A l'étage du dessus (niveau 1), il y aura une salle de rédaction côté régie transitoire (côté digital bar) où les journalistes pourront imprimer leurs chroniques et mettre leurs hubs à jour.*

Deux invités par demi-heure et taxis limités

Le service programmation de franceinfo tv nous signale qu'il y a désormais une limite de 2 invités par demi-heure d'antenne et que les taxis sont limités à 35 euros maximum par course. Les salariés de ce service indiquent qu'ils ne peuvent donc pas faire venir des experts qui seraient situés plus loin que le 13e arrondissement côté est, avec des limites similaires côté ouest. Cette restriction vient à nouveau pénaliser franceinfotv par rapport aux autres chaînes d'information en continu, qui en plus de ne pas limiter les courses de taxi paient souvent leurs experts pour qu'ils viennent en plateau.

Comment demander aux journalistes d'être plus réactifs à l'actualité si on limite leur capacité de faire venir les meilleurs experts en plateau ?

Réponse de la direction : *Il n'y a pas une limite de deux invités par demi-heure d'antenne. Une des 4 personnes en plateau est un spécialiste maison. Depuis le 15 avril, la direction demande qu'un invité sur 3 soit désormais en Skype pour limiter les coûts de taxi. Cela s'est traduit par des économies de 33% des coûts de taxi. Les personnalités politiques doivent payer leurs propres taxis car elles ont un budget pour cela. Une liaison à distance ne pénalise pas l'antenne.*

FranceInfo paie en moyenne 50 courses de taxi par jour.

Certains taxis étaient des taxis de "convenance", non indispensables pour des invités qui ont une voiture qui peuvent bénéficier d'une place de parking à FranceTV. Certaines courses coûtaient plus de 100 euros aller pour une intervention en plateau de 20 minutes.

La limite est désormais de 80 euros aller/retour, ce qui couvre 80% des courses. Les courses qui dépassent, dépassent généralement largement les 80 euros aller/retour.

Certaines exceptions sont possibles en fonction des intervenants.

franceinfo tv : quand le management toxique nuit à l'éditorial

franceinfo tv a longtemps été une rédaction qui avait bonne réputation au sein de France Télévisions. On parlait de franceinfo comme d'une rédaction exempte de toute violence verbale et où l'esprit d'équipe régnait.

Sous la précédente direction de l'information de nouveaux chefs issus de France 2 sont arrivés sur la 16, et y ont importé leurs méthodes de management toxiques.

Des reporters de terrain, des deskeurs, des chroniqueurs respectueux de la déontologie se font maltraiter dans leur quotidien. Cette maltraitance est protéiforme. Elle peut intervenir via un sms pour dégager un chroniqueur de l'antenne, elle peut se manifester lors d'un entretien annuel avec un flot de reproches, elle peut se traduire dans l'iniquité de l'organisation du planning des deskeurs ou des infographistes, ou lors des missions sur le terrain quand le directeur de la rédaction appelle lui-même les journalistes pour les tancer juste avant des directs.

Réponse de la direction : *La violence et l'iniquité de traitement sur franceinfo n'a que trop duré. La direction compte-elle en finir avec le management toxique sur France info pour se concentrer sur l'essentiel : l'éditorial ?*

Il n'a pas été constaté de management toxique. Si ce cas se présente, il sera combattu. Le management toxique n'a pas sa place dans la rédaction.

Réponse de la direction : *Les managers doivent pouvoir dire à des personnels quels sont leurs points d'amélioration.*

Mise en demeure de l'Arcom et après ?

Sous la précédente direction de l'information de nouvelles têtes pour la plupart issues de France 2 ont fait leur apparition sur franceinfo et ont commencé à distiller leurs opinions politiques à l'antenne, assorties de moult dérapages (on se souvient par exemple du débat autour de la Gaza Riviera). Récemment l'une des éditorialistes politiques de franceinfo vient de déclencher les foudres de l'Arcom pour une interview menée sur France Inter en novembre 2025. Conséquence, l'Arcom a publié une mise en demeure contre France TV et franceinfo, estimant que cette interview n'avait pas « fait preuve d'honnêteté et de rigueur » et que le correctif apporté la semaine suivante n'était pas suffisant.

La direction a-t-elle prévu de changer le casting des éditorialistes et présentateurs qui par leurs propos et dérapages ont entaché la crédibilité de la 16 ?

Réponse de la direction : *Le directeur de l'information, à la suite de la mise en demeure, a envoyé un mail qui rappelle l'obligation de respect de la charte du rectificatif et le niveau d'exigence éditorial attendu de toutes les personnes qui interviennent à l'antenne.*

Rédacteurs en chef jour : à quoi servent-ils ?

Le rôle des rédacteurs en chef jour, au sein de Franceinfo, est censé être central : assurer la continuité éditoriale, arbitrer en temps réel et être un point d'appui pour les équipes.

Or, dans les faits, ce rôle n'est aujourd'hui ni pleinement assumé ni réellement opérationnel.

Les équipes constatent des difficultés récurrentes à obtenir une réponse, y compris dans des situations urgentes.

Sur le terrain parfois dans des situations sensibles, ils sollicitent un arbitrage, une validation.

Et trop souvent : aucune réponse, ou des réponses hors délai.

À cela s'ajoute un manque de coordination, avec les différentes éditions de la journée avec au final des demandes redondantes qui compliquent encore leur travail.

Les journalistes de terrain et les journalistes au siège de Franceinfo posent donc la même constat avec amertume :

Ils sont très très souvent

-Injoignables : « Attends, je te rappelle, je suis à la cantine » ou « Je ne peux pas, je suis en entretien individuel » ou pire aucune réponse, rien.

Il n'y a aucun retour sur le travail des journalistes.

-Aucune réponse aux messages urgents, même en situation dangereuse, où un retour rapide est vital.

-Aucun avis, aucune autorisation, malgré les sollicitations répétées quand c'est très urgent.

Résultat :

-Les rédacteurs en chef jour ne remplissent pas leur rôle : assurer le lien entre les tranches et anticiper les besoins.

—Donc les rédacteurs en chef de tranche agissent en silos, générant des demandes redondantes pour les équipes de journalistes de terrain ou avec les journalistes qui sont au siège de franceinfo et cela entraîne une désorganisation coûteuse.

-Les équipes subissent l'absence de coordination et de vision globale.
Cela épuise psychologiquement sur le terrain, au quotidien et au siège de franceinfo.

Le ras-le-bol est général :

À quoi servent les rédacteurs en chef jour, s'ils ne sont pas là quand on a besoin d'eux ?

Et d'ailleurs où sont-ils ?

Réponse de la direction : *Les rédacteurs en chef jour sont pleinement opérationnels. Ils passent du temps en conférence de rédaction donc ne sont pas joignables en permanence. Ils ont une vision d'ensemble sur la journée. Il y a peut-être une confusion dans ce qui est attendu d'eux. Beaucoup de demandes peuvent être gérées par les rédacteurs en chef news et de tranche.*

Port problématique de lunettes connectées par un rédacteur en chef

Les RP remarquent ces tous derniers jours que le port des lunettes Meta par un encadrant reste problématique pour les salariés qui ne se sentent pas en sécurité.

La direction a-t-elle fait un rappel des règles à l'encadrant concernant la captation, l'enregistrement et la diffusion d'images/sous au sein de l'entreprise ?

La direction a-t-elle informé les salariés de la prise en compte de leurs inquiétudes ? Par exemple en leur exposant les règles, les sanctions encourues en cas de non-respect des règles, et la procédure pour dénoncer un manquement ? Mais également en organisant une réunion de service dans laquelle l'encadrant aurait expliqué l'usage de ses lunettes, la conformité du témoin lumineux, et son engagement à respecter les règles ? Également pour qu'il entende les inquiétudes de ses collègues et y réponde.

De manière plus large, où en est la direction sur l'encadrement de l'usage de ce type de dispositifs connectés ?

Réponse de la direction : *Rien n'interdit le port des lunettes connectées si elles ne sont pas utilisées pour enregistrer. La personne concernée a été reçue par les RH.*

Cette personne sait qu'elle n'a pas le droit d'enregistrer des images dans l'entreprise, sous peine de sanctions.

Un article pourrait être intégré au règlement intérieur de l'entreprise car ce sujet dépasse le cadre de franceinfo.

Rédaction Nationale

Remplacements en régions

1/ Les journalistes de plusieurs services de la rédaction nationale ont appris qu'ils seraient sollicités pour des remplacements ponctuels dans les bureaux de région de France 2. Cette nouvelle les a beaucoup surpris et inquiétés. De quels remplacements la direction parle-t-elle exactement ? De quelles durées ? Seront-ils obligatoires ou sur la base du volontariat ? Donneront-ils lieu à des primes ? A des frais de mission ?

Les élus sont très surpris par cette annonce brutale qui ne tient aucun compte des situations particulières des salariés. Pas plus que de l'affectation stipulée sur leur contrat.

Les remplacements envisagés modifieraient le rythme et la nature de leur travail ainsi que leur équilibre vie personnelle / vie professionnelle.

France TV est contrainte à des économies importantes, mais elles ne se feront pas au détriment de la santé des salariés.

La direction peut-elle nous assurer qu'aucun journaliste ne sera contraint à faire ces remplacements ?

Réponse de la direction : *Le contrat stipule que le salarié pourra effectuer son travail dans quelconque lieu en France et à l'étranger. Il n'existe donc aucun frein contractuel à demander de faire des missions en régions.*

Le travail en régions demande des compétences particulières (montage sur le terrain, duplex). Pour les salariés qui ont ces compétences, il est possible de leur demander d'effectuer des remplacements de 5 à 6 jours.

Cela peut être un peu plus long (plusieurs semaines) pour les journalistes qui le souhaitent.

2/ Remplacements des correspondants en région : violation de l'accord collectif

Le service société a reçu un mail qui indique que la direction « souhaite mettre en place des remplacements de correspondants en régions par des journalistes de la rédaction parisienne. » ... que « certains d'entre vous seront sollicités » ... « C'est un effort que nous devons fournir collectivement ».

Première remarque, les RP relèvent le caractère antinomique de l'annonce. La direction opère d'ores et déjà une forme de tri parmi les journalistes en employant l'adjectif indéfini « certains » et non le pronom indéfini « tous ».

Deuxième remarque. Il semble que cette volonté dépasse le service société. Les RP invitent donc vivement la direction de l'information à lire l'accord collectif de l'entreprise 3.12 (page 28) :

Frais de mission et déplacement :

La mobilité géographique relève d'un choix du salarié. L'entreprise se porte garante du respect des dispositions légales encadrant les conditions d'exercice de la mobilité géographique.

Les mobilités dites de mission pour renfort ou remplacement temporaire se font sur la base du volontariat.

La direction est-elle consciente que le remplacement des correspondants en région ne pourra se faire que sur la base du volontariat ?

Vendredi noir en régions

Les correspondants de la rédaction nationale (F2) en régions se plaignent à nouveau d'une surcharge de commandes, émanant pour l'essentiel de l'édition du 13H. Notamment le vendredi, une liste de « courses » pouvant aller jusqu'à une dizaine de sujets pour la semaine suivante, sans compter d'autres demandes qui arrivent par la suite.

Cette surcharge est insupportable pour les équipes, nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises.

L'édition et le service des régions peuvent-ils alléger cette charge mentale qui plombent les journalistes qui ne savent pas comment prioriser ? Peut-on revenir à un volume raisonnable de demandes ?

Réponse de la direction : *Il ne faut pas que les demandes tombent en paquet de cette manière. En l'occurrence, le vendredi le 20h lance les différents sujets. Les demandes ont donc tendance à arriver plus tôt le vendredi.*

Bureaux étrangers volants

Les journalistes affectés au siège observent que leur confrères et consœurs qui travaillent comme correspondants à l'étranger sont de plus en plus sollicités pour des tournages dans des pays éloignés de leurs capitales d'affectation. Par exemple, Bruxelles tourne à Oslo et Londres au Groenland. Pourtant, les vols depuis Paris vers Oslo ou Nuuk ne sont pas plus longs. Et les sujets traités relèvent parfois de spécialisations suivies par des journalistes à Paris (climat, industrie...).

Comment la direction justifie-t-elle cette organisation de travail qui prive les rédacteurs et JRI du siège de missions intéressantes, qui peuvent relever de leur expertise ? Ce choix est-il purement économique, car les bureaux à l'étranger font appel à des JRI monteurs ? Et comment la direction justifie-t-elle le choix de confier certains de ces reportages à des salariés extérieurs à France Télévisions (prestataires, auto-entrepreneurs) ?

Réponse de la direction : *Ce n'est pas uniquement économique. Le bureau de Bruxelles propose lui-même des missions à l'étranger. Rome propose parfois des sujets en Grèce. Ce qui n'empêche pas un service d'y partir.*

Journalistes arrêtés aux Emirats

Plusieurs journalistes de France Télévisions ont été arrêtés et maltraités par la police aux Emirats lors d'un reportage sur la guerre en Iran. Comment ont-ils été accompagnés à leur retour à Paris ? Ont-ils bénéficié d'un suivi médical et psychologique ?

Réponse de la direction : *Ils ont pris attache avec la cellule dédiée. Chacun a ouvert un dossier. Un professionnel leur a été proposé par France TV. La direction maintient un dialogue sur ce sujet avec les personnes concernées. Il n'y a pas d'alerte particulière sur ces salariés en ce moment.*

Fin de ICI : Des salariés toujours sans solution

La direction compte-t-elle agir et respecter ses engagements de reclassement des salariés en détresse de ICI qui ont vu leur JT disparaître le 26 janvier dernier ? Pendant un an, les salariés ont attendu des réponses en vain...

Aujourd'hui des salariés sont promenés de poste en poste, de test en test, avec des formations au fil de l'eau... Au total des mois de stress.

Depuis le 26 janvier, toujours pas de propositions constructives, aucune affectation, aucun avenant signé, envers quatre salariés de ICI qui pourtant redoublent d'efforts et montrent leur bonne volonté. Les salariés ont le sentiment de ne pas exister car ils ne figurent sur aucun planning. Ils ne peuvent rien projeter. Leur vie privée est impactée.

Une salariée parle de déqualification « je fais le même travail qu'à mes débuts à France Télévisions. Je suis dégoûtée. »

Une autre officie en tant que rédactrice en chef à potron-minet mais on lui refuse toute promotion. Bonjour l'égalité homme femme !

Une autre salariée est en arrêt de travail depuis janvier sans solution et la direction est aux abonnés absents. Aucune nouvelle proposition. Mais que fait la DRH ? Qui va enfin travailler sérieusement ce dossier pour accompagner comme il se doit cette salariée riche de 30 ans d'expérience à France Télévisions ?

Les RP attendent des résultats concrets dans le respect des personnes. La déqualification n'est pas une option. Qui va enfin prendre en main sérieusement ce dossier et répondre au mieux aux demandes des salariés qui ne demandent qu'à travailler.

Réponse de la direction : *La direction travaille sur ce dossier en permanence. Il reste trois solutions à trouver.*

Photothèque : Violence du 20h

Mais quelle mouche a piqué le rédacteur en chef du 20h le mercredi 15 avril ? Cris, hurlements, hystérie, c'est ce que dit avoir subi une documentaliste de la photothèque encore traumatisée par cet échange unilatéral.

Ce soir-là, Jordan Bardella était l'invité du 20H. Les documentalistes de la photothèque devaient fournir des illustrations pour habiller le plateau. Un travail d'équipe réalisé consciencieusement mais visiblement pas au goût du rédacteur en chef qui a décroché son téléphone pour le faire savoir. La documentaliste qui a répondu à l'appel en a pris pour son grade, sans aucune retenue de la part du chef dans un déchaînement de violences verbales.

Selon lui les photos mises dans le Media flow étaient nulles alors que ces photos avaient été validées par le réalisateur du 20H. Il faut préciser que la tension était déjà à son comble dès le matin avec la demande de récupérer la Une people de Paris Match consacrée à l'idylle du président du RN avec une princesse.

Au milieu du flot ininterrompu de reproches la documentaliste n'a pas réussi à dire un seul mot.

Résultat, elle n'en dort plus, et vient travailler avec la peur de revivre cette relation difficile avec ce rédacteur en chef dont les exigences sont formulées de façons inappropriées.

Les RP rappellent la nécessité demandée en DUERP, d'organiser au plus vite avec tous les services et éditions une réunion avec les documentalistes pour apprendre à leur parler avec respect. Ils demandent un recadrage ferme du rédacteur en chef dont l'attitude est inacceptable afin que cette situation ne se répète pas.

Réponse de la direction : *Le rédacteur en chef estime qu'il s'est exprimé de manière ferme et professionnelle. La direction lui a rappelé la nécessité de rester respectueux. Une conversation est en cours avec la direction du service photothèque.*

Vacances au Service société : violation de l'accord collectif

Au service société, selon l'accord collectif, c'est interdit mais la cheffe persiste et signe dans une ambiance devenue délétère. Les salariées qui se sont vues refuser leurs vacances à Noël 2025 se voient une nouvelle fois refuser leurs vacances d'été 2026. Quatre femmes seniors force de

proposition dans le service, privées de vacances au mois d'août : 4 semaines réduites à deux, ou trois semaines réduites à une. La cheffe fait fi de l'accord collectif qui prévoit :

« Les salariés à qui il aurait été refusé une demande de congés seront prioritaires lors des demandes suivantes. » (accord collectif de l'entreprise 3.8.3 Conditions de prise de congés, p.211).

Indécents ! Ces mêmes managers qui refusent les vacances en ne respectant pas l'accord collectif, s'octroient généreusement toutes les vacances scolaires.

Suite à cette décision, les RP dénoncent un non-respect de l'accord d'entreprise, une injustice organisationnelle, et une détérioration des relations interpersonnelles au service société.

Un bel exemple de ce qu'il ne faut surtout pas faire dans un service, où comment décourager les bonnes volontés.

A ce stade, les RP demandent si parmi les membres de la direction il existe une personne capable de faire respecter les accords d'entreprise en matière de prise de congés au service société ? Ils demandent aussi à ce que le manager revoie sa copie au sujet des congés d'été.

Réponse de la direction : *La planification des dates de départs en congés des journalistes relève de la responsabilité de l'employeur de manière à préserver le fonctionnement normal des services, tout en tenant compte de la situation de famille et situation personnelle.*

La direction doit s'assurer de l'équité entre chaque salarié. Les journalistes à qui on refuse une demande sont prioritaires lors de la demande suivante.

Dans les cas cités, il n'y a pas eu deux refus consécutifs. Les journalistes concernés seront donc prioritaires pour la suivante.

DRM

TVU sur le dos ?

Il nous a été signalé que de jeunes JRI CDD seraient " Volontaires " pour transporter des DMNG (TVU, Aviwest, etc.) sur le dos, en transmission, afin de pouvoir transmettre en direct, ou en différé, tous les potentiels "Breaking News". En cette période de révision des DUERP, les RP souhaiteraient que soit rappelées les conditions d'exploitations de ces systèmes pour lesquels il existe une notice d'utilisation, notice normalement présente dans le sac de transport qui n'est, à priori, pas prévu pour être " à dos ".

Réponse de la direction : *Une notice d'utilisation est disponible dans le sac de transport. Rien n'interdit de mettre le TVU pack dans le dos. Rien n'y oblige non plus.*

Mixage

1/ Les salariés du mixage signalent qu'il y a encore trop d'embouteillages en salles de mixages qui pourraient être évités si les sujets étaient validés suffisamment tôt.

Certains sujets chauds imposent évidemment d'être validés le plus tard possibles, mais les salariés du mixage indiquent que des sujets relativement froids sont très régulièrement validés à la dernière minute « par habitude ».

Peut-on revoir cette habitude qui pèse sur la qualité du mixage ?

Réponse de la direction : *Une réflexion est en cours pour travailler ce sujet.*

2/ La Direction de l'Info peut-elle nous informer de ses avancées concernant l'embouteillage au mixage à l'heure du 20H ?

Les sujets arrivant via FTP sont encore trop souvent très difficiles à mixer dans de bonnes conditions. Les mixeurs aimeraient qu'un process clair soit établi. Pouvez-vous désigner des chargés de projet émanant du service son et du service montage qui établiront conjointement une fiche technique à ce sujet et qui sera transmise à tous les monteurs qui envoient des sujets en FTP (itinérants et monteurs des bureaux région et étranger) ?

Réponse de la direction : *Un rappel va être fait à destination des monteurs des bureaux avec le responsable d'exploitation du montage.*

Ressources humaines/Finances

Médecine du travail

L'un des médecins du travail est sur le départ, le poste sera-t-il remplacé ?

Quelle est la procédure de recrutement pour un tel poste ?

De quelle direction dépend le service médical ?

Réponse de la direction : *Cette question n'est pas du périmètre IP info et sport.*

Aidants familiaux

La pyramide des âges de France TV est claire : la moyenne d'âge ne cesse de grimper. Les salariés sont donc de plus en plus souvent confrontés à des questions de soutien familial envers leurs parents. Cela passe notamment par l'accompagnement de ces personnes âgées à l'hôpital ou chez le médecin. Un salarié a récemment dû solliciter à 2 reprises une nouvelle rédaction d'un certificat médical attestant de sa présence obligatoire auprès de son parent lors de soins. À 2 reprises ! Sollicitation d'un médecin débordé, tout cela parce que ce dernier n'avait pas recopié les mots exacts exigés par France Télévisions.

Désormais, les responsables RH exigent cette formulation : "l'état de santé de la personne nécessite la présence indispensable du salarié à son chevet".

L'accord d'entreprise n'en fait aucunement mention. En page 210, à propos des congés pour événements familiaux, il stipule que les journalistes ont droit à 6 jours annuels en cas de maladie d'un ascendant au 1er degré "sur justificatifs".

Aussi, la direction peut-elle transmettre aux élu.e.s les bases juridiques précises qui lui permettent d'exiger une formulation type sur les certificats médicaux à produire pour les aidants ?

Réponse de la direction : *C'est le règlement RH qui précise les modalités d'application de ce droit. Il précise que "en cas de maladie d'un enfant à charge, du conjoint, ou d'un ascendant, le nombre total d'absences sur justificatif médical (attestation médicale précisant que ""l'état de santé de la personne*

nécessite la présence indispensable du salarié à son chevet, sauf en cas d'hospitalisation d'un enfant à charge auquel cas la certification d'hospitalisation suffit") est de 6 jours par année civile.

Organisation du travail

« Un rapport du cabinet indépendant CEDAET, mandaté en février 2025 pour "risque grave" par le Comité social et économique (CSE) de France Télévisions, a dressé un bilan très inquiétant de l'organisation du travail au sein de la rédaction du groupe. Ce rapport pointe notamment des discriminations, maltraitements managériaux, souffrances répétées et placardisations parmi les salariés, avec des témoignages de souffrances au travail.

Les experts ont même rencontré des obstacles pour mener leur audit, signe d'une ambiance délétère.

Le directeur de la rédaction nationale de France Télévisions est pointé du doigt pour avoir humilié en conférence critique un salarié journaliste.

Pour rappel, ce document alerte sur des maltraitements managériaux, discriminations et souffrances répétées au sein de la rédaction.

Lors du dernier CSE siège, Philippe Corbé, Frédéric Debains (RH) et Julien Duperray ont tenté de désamorcer les critiques.

À ce jour (avril 2026), aucune mesure disciplinaire n'a été annoncée contre le directeur de la rédaction nationale de France Télévisions.

La question reste : bénéficiera-t-il d'un traitement de faveur, ou pourra-t-il être sanctionné comme tout salarié ?

Réponse de la direction : *Tout salarié, directeur ou pas, est susceptible d'être sanctionné s'il commet une faute. En l'espèce, le salarié a été reçu par le DRH par intérim de l'information et il a dit ne pas avoir été humilié par le directeur de la rédaction nationale. Il n'y a donc pas de sanction applicable.*

RTT C : journée et demi-journée

Des journalistes demandent régulièrement à prendre leurs RTT collaborateur sous forme de journée complète ou de demi-journée. Or les demi RTT C semblent devenir problématiques pour certains responsables qui évoquent des "nécessités de service" pour les refuser.

Pourtant, l'accord d'entreprise est clair. Nulle part il n'est fait mention d'une obligation de déposer des journées complètes pour les RTT C.

L'article 3.1.1 stipule d'ailleurs : "les jours travaillés peuvent être décomptés en demi-journées ou journées. Ce décompte fait l'objet de l'établissement d'un document récapitulatif sur l'année, le nombre et la date des demi-journée ou journées travaillées ainsi que le nombre, la date et la nature des jours de repos pris par chaque journaliste."

La direction peut-elle rappeler ce point à tous les chefs de service afin d'apaiser des relations déjà très tendues à la rédaction nationale, comme en a témoigné le récent rapport Cedaet ?

Réponse de la direction : *La pose est bien possible par demi-journée que ce soit pour les journalistes au forfait jour ou pour ceux au décompte horaire. Ce rappel pourra être fait aux chefs de service.*

Accès au soutien psychologique pour les salariés de FTV en présentiel

Les salariés précédemment suivis par un psychologue du travail au siège de FTV se retrouvent aujourd'hui sans solution adaptée. En effet, le siège ne propose plus de psychologue en présentiel, mais uniquement une plateforme anonyme, sans contact humain direct.

Or, certains salariés, confrontés à un management brutal et une pression constante des résultats, ont besoin d'un accompagnement en présentiel régulier. Le rapport CDEAT, commandé par le CSE, atteste de cette situation.

Les salariés ayant bénéficié d'un suivi psychologique au siège peuvent-ils exiger la réinstauration de ce dispositif ?

La qualité de l'accompagnement psychologique ne saurait se réduire à un simple appel via une plateforme. Sommes-nous en train d'assister à une uberisation du soutien psychologique au travail ?

Réponse de la direction : Depuis le 1er janvier 2026, qualisocial est le nouveau prestataire de psychologues du travail au sein de France TV. Un dispositif d'écoute est toujours mis à disposition de tous au sein de France TV gratuitement et 7/7 et 24/24.

En complément est développée une mission d'appui conseil auprès des managers et acteurs RH de proximité pour les aider dans les sujets du quotidien dans une logique de prévention. Une mission en priorité pour les managers et acteurs RH, mais également possible pour une première écoute des salariés.

Remboursement des frais de mission

Les personnes n'ayant pas la carte corporate se retrouvent encore trop souvent dans le rouge bancaire à cause des délais de remboursement. C'est inacceptable, notamment pour les jeunes journalistes et pigistes PTA.

Les représentants aimeraient que ces délais soient raccourcis. Peut-être avec une deadline à 2 semaines pour ceux qui n'ont pas de carte corporate.

Y a-t-il un moyen par exemple d'intégrer à Concur un petit signe distinctif pour ces frais prioritaires ?

Réponse de la direction : L'ensemble des personnels non-permanents est éligible pour recevoir une avance de frais, les virements ont lieu mardi et jeudi. Les délais sont désormais notoirement courts pour le remboursement. Ce délai peut être allongé en cas de refus de la note de frais.

Concur toujours :

Qui appeler en cas de problème sur un dossier ?

C'est le flou total depuis que la liquidation des frais est dispatchée.

Merci d'identifier un référent pour les personnes ayant besoin d'un renseignement pour remplir correctement ses frais.

Réponse de la direction : Le service comptable mission est le service qui peut apporter le support. Les demandes doivent être envoyés par mail : servicecomptable.missions@francetv.fr

Accident du travail dans la descente du parking

Une salariée, bien que cycliste de longue date et conductrice de deux-roues avant cela, est tombée dans la descente. Outre ses blessures physiques, elle a eu des dommages sur son vélo, notamment le petit écran à cristaux liquide de son vélo électrique.

Cela lui a coûté 70 euros. La Direction peut-elle prendre en charge le remboursement sachant que la franchise de son assurance individuelle rend impossible ce remboursement ?

Réponse de la direction : La demande de remboursement est à l'étude.

Prochaine réunion de l'instance de proximité en mai

N'hésitez pas à adresser vos questions à vos Représentants de Proximité :

Ben Barnier, Christophe Kenck, Stéphanie Desjars et Gilles Giorgi

